



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/159

Travaux de rénovation des crèches de la Ville d'Ajaccio -

Année 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Interventions relatives aux travaux de la Crèche des Haras :

Les travaux consistent dans le remplacement à l'identique du TGBT existant avec repérage et reprise des câblages.

Nous prévoyons les travaux suivants :

Travaux de remplacement du TGBT – Coût : 12.100 euros HT

Montant total de l'opération : **12.100 euros HT**

Interventions relatives aux travaux de la Crèche de la Rundingella :

Les travaux consistent dans le remplacement du sol et l'installation d'une bordure de protection anti-choc sur la bordure.

Nous prévoyons les travaux suivants :

Travaux de remplacement du sol, partie protection – Coût : 3.200 euros HT

Travaux de remplacement du sol, partie sol – Coût : 12.000 euros HT

Montant total de l'opération : **15.200 euros HT**

Interventions relatives aux travaux de la Crèche de Mezzavia :

Les travaux consistent dans le remplacement d'une portion du réseau d'évacuation pour éviter les inondations en cas de forte pluie.

Nous prévoyons les travaux suivants :

Travaux de VRD – Coût : 6.400 euros HT

Montant total de l'opération : **6.400 euros HT**

Interventions relatives aux travaux de la Crèche Souris Verte :

Travaux de peinture section bébés – Coût : 3.600 euros HT

Montant total de l'opération : **3.600 euros HT**

Les travaux évoqués ci-dessus sont prévus entre juillet et septembre 2021.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions.

Le montant total hors taxes des travaux est de : **37 300 euros HT (trente-sept mille trois cent euros hors taxes).**

❖ Proposition de plan de financement si accepté :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	22 380 €	60%
Collectivité de Corse	14 920 €	40%
TOTAL OPERATION	37 300 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de rénovation des crèches de la Ville d'Ajaccio - année 2021 pour un montant de 37 300 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	22 380 €	60%
Collectivité de Corse	14 920 €	40%
TOTAL OPERATION	37 300 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE le programme de travaux de rénovation des crèches de la Ville d'Ajaccio - année 2021 pour un montant de 37 300 euros HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	22 380 €	60%
Collectivité de Corse	14 920 €	40%
TOTAL OPERATION	37 300 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

